

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE DU 8 JUILLET 2019

Session régulière du conseil, sous la présidence de madame Sylvie Lapointe, mairesse, tenue le 8 juillet 2019 à 19h30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Madame Louise Gosselin, conseillère du district 1
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5

Absences

Monsieur Mario Gendron, conseiller du district 2
Monsieur Michel Mercier, conseiller du district 6

Sont également présents, monsieur Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et monsieur René Roy, technicien à la direction et au greffe.

- A) Présences et ouverture de la séance du 8 juillet 2019 par madame Sylvie Lapointe, mairesse.**
- B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 8 juillet 2019.**
- C) Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 juin 2019.**
- D) Adoption du procès-verbal de la réunion de travail du 2 juillet 2019.**
- E) Période de questions.**
- F) Correspondance.**
- G) Autres sujets - Activités de proximité.**
 - 1) Implantation des services municipaux, Boisé de Cookshire (phases III et IV), décompte progressif n° 3.
 - 2) Droits annuels pour la propriété d'un barrage à forte contenance.
 - 3) Me Julie Roberge, notaire, paiement d'honoraires professionnels, vente du 675, chemin Grenier.
 - 4) Monty Sylvestre, paiement d'honoraires professionnels, dossier général.
 - 5) Demande d'autorisation CPTAQ, Ferme Caron Spooner et fils, acquisition d'un terrain.
 - 6) Cautionnement du prêt accordé à la Société du musée historique du comté de Compton, demande à la Caisse Desjardins pour reporter d'un an le remboursement du solde.
 - 7) Ministère de la Sécurité publique, reprise de la propriété située au 295, rue Eaton, cession du terrain à la municipalité.

- 8) Groupe Transvision réseau inc., servitude de télécommunication sur les chemins Learned Plain, Carrier, Lower et Jordan Hill.
- 9) Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, autorisation d'installation d'une station hydrométrique (lot 4 487 967, secteur Sawyerville).
- 10) Vente d'un terrain municipal sur le chemin Saskia (lot 6 300 341).
- 11) Modification de postes budgétaires.
- 12) Service des loisirs, engagement d'un agent de bureau occasionnel en soutien administratif (été 2019).
- 13) Élevages du Haut St-François inc., rapport de la commission de la consultation publique du 20 juin 2019.
- 14) André G. Mathieu huissier de justice, paiement d'honoraires professionnels.
- 15) Dépôt volontaire du verre, appui aux membres de l'AFEAS de Cookshire-East-Angus.
- 16) MTQ, demande pour le comptage du trafic sur la route 251.
- 17) MTQ, demande de signalisation sur la rue Beaudoin (route 212).
- 18) Congrès de la FQM 2019, participation.
- 19) Formation, « Gestion contractuelle : les bonnes pratiques et le traitement des plaintes », inscription.
- 20) Ecce Terra, arpenteurs-géomètres, paiement d'honoraires professionnels, création de lots sur le chemin des Étangs.
- 21) Demande de modification du zonage pour la construction d'un garage de réparation, 100, rue de la Meunerie.
- 22) Développement Le Boisé de Cookshire, phases III et phase IV, remboursement des frais selon l'entente.
- 23) Appui à la candidature de la MRC du Haut-St-François au Prix Leadership Municipal de la Fédération québécoises des municipalités (FQM).
- 24) Chartierville, Musique au Sommet 2019, participation de la municipalité.

H) Autres sujets - Activités d'agglomération.

- 1) Service de la sécurité publique, engagement d'une étudiante occasionnelle en soutien administratif (été 2019).
- 2) Réparation de l'abri de la pompe incendie Palettes Perron, adjudication d'un contrat.
- 3) Démission de monsieur Sébastien Lessard, pompier volontaire.
- 4) Plans et devis casernes de Sawyerville et de Johnville, acceptation d'une offre de service.

I) Propositions des membres du conseil.

J) Avis de motion.

- 1) Règlement 255-2019 relatif au contrôle des animaux sur le territoire de la Ville de Cookshire-Eaton abrogeant le chapitre V sur les animaux du *Règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques*.
- 2) Règlement 256-2019 décrétant des travaux de réfection des trottoirs des rues Craig Nord et Craig Sud, secteur Cookshire, d'aménagement de la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite au 220, rue Principale Est, secteur Cookshire, d'asphaltage de la rue Principale Nord, des chemins Flanders et Bédard, secteur Sawyerville, et de l'aménagement d'une halte routière, secteur Johnville, et l'affectation de la somme de 306 000 \$ des soldes disponibles du *Règlement 193-2014 pour l'installation d'instrumentation, de télémétrie et d'accessoires d'aqueduc et d'égout* et du *Règlement 207-2015 pour la réfection des services municipaux sur la rue Castonguay* en vue de financer une dépense de 306 000 \$.

K) Étude et adoption de règlements.

L) Comptes du mois.

M) Varia.

N) Période de questions.

O) Ajournement ou clôture de la séance.

A) Présences et ouverture de la séance du 8 juillet 2019 par madame Sylvie Lapointe, mairesse.

La mairesse Sylvie Lapointe préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte à 19h30.

B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 8 juillet 2019.

Résolution 2019-07-6955

Les membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour de la séance régulière du 8 juillet 2019 et renonçant à sa lecture, il est proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte cet ordre du jour tel que remis à chaque membre du conseil préalablement à la séance conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C) Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 juin 2019.

Résolution 2019-07-6956

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 3 juin 2019 et renonçant à sa lecture, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Louise Gosselin et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte ce procès-verbal tel que remis à chaque membre du conseil préalablement à la séance conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D) Adoption du procès-verbal de la réunion de travail du 2 juillet 2019.

Résolution 2019-07-6957

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion de travail du 2 juillet 2019 et renonçant à sa lecture, il est proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte ce procès-verbal tel que remis à chaque membre du conseil préalablement à la séance conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E) Période de questions.

- 1) Madame Anna Veilleux informe le conseil de ses demandes répétées pour que la municipalité répare le gros nid-de-poule sur la rue Bellemarre. Finalement, il y a quelques jours, la réparation a été faite. Lors de la réparation, du gravier s'est retrouvé sur sa pelouse. Pour conclure, elle ajoute qu'il reste d'autres endroits sur la rue à réparer. La mairesse lui répond que le conseil prend note de ses commentaires et que le service des travaux publics sera contacté pour les travaux qui restent à faire.
- 2) Madame Lucie Boudreault et monsieur Luc Massé déposent un document qui relate les inconvénients qu'ils vivent à cause du trafic des camions. Dans leur secteur, la configuration de la route 251 tourne à 90 degrés près de leur résidence. La grande majorité des camions utilisent leur frein-moteur dans la courbe de la route. Il y a environ 50 camions à l'heure. Autant dire que le bruit est permanent durant les heures d'activité. Ils terminent en relatant toutes les démarches qui ont été faites depuis 2011. Ils comprennent que la situation est complexe, mais demande à la municipalité d'utiliser une partie des redevances provenant des gravières de Johnville pour aménager un mur anti-bruit le temps que le ministère des Transports trouve une solution permanente. La mairesse demande qu'un plan de localisation du mur anti-bruit soit préparé et que des vérifications soient faites par la suite.
- 3) Monsieur Sylvain Carrier s'adresse de nouveau au conseil concernant le refus de sa demande de dérogation mineure pour le garage sur sa propriété qui dépasse la superficie prévue au règlement de zonage. Il mentionne que sa propriété a été vendue, mais que l'institution financière retient un montant important d'argent pour palier à l'éventualité d'une demande de démolition de la municipalité. La mairesse explique que le Comité consultatif a recommandé le refus de sa demande de dérogation mineure et que le conseil accepte la recommandation. Suite aux discussions, il a été convenu que, malgré le refus de sa demande, la municipalité tolérera la dimension du bâtiment accessoire et que cette décision est permanente. Une copie de la résolution lui sera transmise.
- 4) Monsieur Gilles Guimond relate les événements du printemps dernier durant la période de dégel sur le chemin Leblanc. Il mentionne que c'est le propriétaire de la gravière dans ce secteur qui a procédé aux travaux de réparation du chemin. La réparation effectuée a dû être reprise par la municipalité. Monsieur Guimond aimerait savoir si les coûts pour remettre en état le chemin Leblanc ont été refacturés au propriétaire de la gravière. Il conclut en mentionnant que la niveleuse a brisé un fil

téléphonique dernièrement sur le chemin Leblanc et qu'il a dû s'occuper de faire la demande de réparation. La mairesse lui répond qu'une vérification sera faite auprès du surintendant aux travaux publics concernant la réparation du chemin Leblanc.

- 5) Monsieur Maurice Rancourt s'adresse au conseil pour demander que la municipalité prenne des mesures pour diminuer la vitesse sur la rue Beaudoin (route 212). Il aimerait que des panneaux lumineux indiquant la vitesse maximale de 50 km/h soient installés. Il ajoute qu'il serait avantageux qu'une zone de 70 km/h soit identifiée avant l'arrivée dans la zone de 50 km/h. La signalisation actuelle passe de 90 km/h à 50 km/h sans zone tampon. Il conclut en mentionnant que le trafic a facilement triplé dans ce secteur depuis les 20 dernières années. La mairesse lui répond que dans un premier temps la municipalité installera un radar pédagogique dans ce secteur. De plus, une demande de modification de la signalisation sera faite au ministère des Transports.
- 6) Monsieur Yves Bolduc propriétaire de la Meunerie de Sawyerville sur la rue de la Meunerie demande ce que le conseil compte faire suite à sa demande de modification du zonage pour la construction d'un garage pour l'entretien de sa flotte de camions. Il mentionne que toutes ses démarches pour localiser ce garage n'ont pas donné de résultat et que la propriété qu'il a acquise sur la rue de la Meunerie s'avère le meilleur site. La mairesse lui répond qu'il serait peut-être possible de trouver un autre terrain pour la réalisation de son projet. Elle mentionne que le conseil doit rediscuter en réunion de travail pour statuer sur sa demande de modification de zonage. Une séance spéciale sera planifiée prochainement à ce sujet. Monsieur Bolduc sera tenu informé.
- 7) Madame Manon-Élisabeth Carrier, présidente de Loisirs Cookshire, invite les élus à participer à une activité musicale dans le parc des Braves samedi le 13 juillet prochain.

F) Correspondance.

Résolution 2019-07-6958

Fédérale

1. (aucune);

Provinciale

2. Gouvernement du Québec – Campagne d'information sur la rage du raton laveur;
3. MAMH - Lancement de l'appel de projets pour l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale - Information sur le Programme TECQ 2019-2023;
4. MSP – Projet de décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables;
5. Ministère de la Santé et des Services sociaux – Invitation aux journées du bruit environnemental : *Vers une meilleure qualité de vie*;
6. FQM – Communiqué sur le Mouvement Démocratie une éventuelle réforme du mode de scrutin / Informations concernant les

modalités du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023);

Municipale

7. Ville de Québec – Invitation au 2^e Sommet des Premières Nations et des municipalités sur la réconciliation qui aura lieu les 29 et 30 août 2019 à Wendake et à Québec;

Scolaire

8. (aucune);

Associations

9. Parc national du Mont-Mégantic – Communiqués « Inauguration du nouveau film de l'ASTROLab » et « Festival d'astronomie populaire du Mont-Mégantic de la terre à la lune : le voyage prodigieux »;
10. Défi des Demois'ailles – Rappel sur le passage dans la municipalité du 10 au 14 juillet 2019;
11. Diabète en Estrie – 4^e édition de La Matinée Yoga le 10 août 2019;

Offres de service

12. André Fauteux – Conférence sur la Maison du 21^e siècle.

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Louise Gosselin, il est résolu que la correspondance soit versée aux archives municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G) Autres sujets - Activités de proximité.

- 1) Implantation des services municipaux, Boisé de Cookshire (phases III et IV), décompte progressif n° 3.

Résolution 2019-07-6959

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Pete Lachance, est résolu d'autoriser le paiement d'un montant de 100 975,93 \$ (incluant les taxes) à l'entrepreneur Construction Groupe Prévost inc., concernant l'implantation des services municipaux, Boisé de Cookshire (phases III et IV), selon le décompte progressif n° 3 préparé par monsieur Pierre Grondin, ingénieur, en date du 2 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Droits annuels pour la propriété d'un barrage à forte contenance.

Résolution 2019-07-6960

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Louise Gosselin, il est résolu d'autoriser le paiement de 238 \$ (non taxable) au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatique concernant les droits annuels pour le barrage de Sawyerville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Me Julie Roberge, notaire, paiement d'honoraires professionnels, vente du 675, chemin Grenier.

Résolution 2019-07-6961

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement de 800 \$ (incluant les taxes) à Me Julie Roberge, notaire, concernant la rétrocession de la propriété située au 675, chemin Grenier à la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Monty Sylvestre, paiement d'honoraires professionnels, dossier général.

Résolution 2019-07-6962

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement de 916,31 \$ (incluant les taxes) à Monty Sylvestre concernant divers dossiers pour la période d'avril à mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Demande d'autorisation CPTAQ, Ferme Caron Spooner et fils, acquisition d'un terrain.

Résolution 2019-07-6963

CONSIDÉRANT que la Ferme Caron Spooner et fils senc, située au 777, route 108 à Cookshire-Eaton, s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour aliéner le lot 4 488 936 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 8,73 ha;

CONSIDÉRANT que le demandeur désire acquérir le lot 4 488 936 afin de diminuer son apport de fourrage venant des terres en location;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme applicable;

CONSIDÉRANT que la demande ne vise pas l'ajout d'une résidence;

CONSIDÉRANT que l'autorisation ne modifierait pas les caractéristiques du milieu;

CONSIDÉRANT que les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants sont nulles;

CONSIDÉRANT que l'autorisation ne viendrait pas altérer l'homogénéité de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas atteinte à l'intégrité de la zone agricole;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu que le conseil municipal accepte d'appuyer la demande présentée par Bruno

Spooner de la Ferme Caron Spooner et fils senc pour obtenir de la CPTAQ une autorisation afin d'aliéner le lot 4 488 936 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 8,73 ha.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Cautionnement du prêt accordé à la Société du musée historique du comté de Compton, demande à la Caisse Desjardins pour reporter d'un an le remboursement du solde.

Résolution 2019-07-6964

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton est cautionnaire sur un prêt initial au montant de 220,000 \$ et dont le solde est de 177 000 \$ de la Société du musée historique du comté de Compton;

CONSIDÉRANT que le prêt vient à échéance le 17 mai 2019 et que la Société du musée historique du comté de Compton ne rembourse actuellement que les intérêts et n'est pas en mesure de faire de remboursement en capital;

CONSIDÉRANT qu'une tolérance a été accordée par la Caisses Desjardins des Haut-Boisés jusqu'au 31 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'un premier moratoire sur le capital d'une période d'un an commençant le 17 mai 2016 a été accordé par Caisses Desjardins des Haut-Boisés (résolution 2016-07-5609);

CONSIDÉRANT qu'un deuxième moratoire sur le capital d'une période d'un an commençant le 17 mai 2017 a été accordé par Caisses Desjardins des Haut-Boisés (résolution 2017-07-6067);

CONSIDÉRANT qu'un troisième moratoire sur le capital d'une période d'un an commençant le 17 mai 2018 a été accordé par Caisses Desjardins des Haut-Boisés (résolution 2018-06-6518);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Pete Lachance et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton, en tant que cautionnaire, demande à la Caisse Desjardins des Hauts-Boisés un quatrième moratoire sur le capital d'une période d'un an commençant le 17 mai 2019;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton s'engage à rembourser à la fin du moratoire, soit à partir du 17 juin 2020, le solde selon les modalités prévues au contrat si la Société du musée historique du comté de Compton ne peut faire face à son engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) Ministère de la Sécurité publique, reprise de la propriété située au 295, rue Eaton, cession du terrain à la municipalité.

Résolution 2019-07-6965

CONSIDÉRANT que madame Jeannine Marcoux Yergeau est propriétaire de la propriété située au 295, rue Eaton, secteur Cookshire;

CONSIDÉRANT que la propriété a été touchée par les inondations survenues du 11 au 19 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a confirmé l'admissibilité de madame Marcoux Yergeau à une aide financière en date du 23 mai 2019;

CONSIDÉRENT que madame Marcoux Yergeau a opté pour l'allocation de départ soumis par le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que madame Marcoux Yergeau devra procéder à la démolition complète de la résidence, éliminer la fondation et remettre le terrain en état dans un délai de 60 jours suivant l'émission du permis de démolition;

CONSIDÉRANT que ce terrain devra rester vacant et qu'aucune construction ne pourra y être érigée de nouveau en vertu du règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT que dans les conditions de son allocation de départ, madame Marcoux Yergeau devra céder son terrain à la Ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT que tous les frais encourus par cette procédure seront acquittés par le vendeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

QUE la municipalité accepte la cession de la propriété située au 295, rue Eaton pour la somme d'un dollar (1 \$) une fois la démolition de la résidence effectuée en vertu de la réglementation municipale et du décret 732-2018 du ministère de la Sécurité publique concernant le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 11 au 19 janvier 2018 dans des municipalités du Québec;

QUE les travaux soient effectués et assumés par la propriétaire actuelle de la propriété soit madame Jeannine Marcoux Yergeau;

QUE la mairesse et le directeur général / secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tout document relatif à l'achat et à la prise de possession de ladite propriété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8) Groupe Transvision réseau inc., servitude de télécommunication sur les chemins Learned Plain, Carrier, Lower et Jordan Hill.

Résolution 2019-07-6966

CONSIDÉRANT que le Groupe Transvision réseau inc. s'adresse à la municipalité pour avoir l'autorisation d'enfouir un câble pour le prolongement de leur réseau dans différent tronçons des emprises des chemins Learned Plain, Carrier, Lower et Jordan Hill tel que décrit au plan en annexe;

CONSIDÉRANT que ces travaux visent à améliorer la desserte en télécommunication;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le Groupe Transvision réseau inc. à enfouir leur réseau dans différent tronçons des emprises des chemins Learned Plain, Carrier, Lower et Jordan Hill aux conditions suivantes :

- qu'une signalisation respectant les normes du MTQ soit appliquée durant la durée des travaux;
- que les travaux soient exécutés en respectant les règles de l'art.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9) Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, autorisation d'installation d'une station hydrométrique (lot 4 487 967, secteur Sawyerville).

Résolution 2019-07-6967

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu d'autoriser le directeur général / secrétaire-trésorier à signer le contrat de servitude avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'installation d'une station hydrométrique sur le lot 4 487 967, secteur Sawyerville.

Ce contrat de servitude est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10) Vente d'un terrain municipal sur le chemin Saskia (lot 6 300 341).

Résolution 2019-07-6968

CONSIDÉRANT le dépôt d'une offre d'achat pour un terrain municipal situé sur le chemin Saskia, secteur Cookshire, lot 6 300 341;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Louise Gosselin et résolu :

QUE la municipalité accepte de vendre à monsieur Ludovic Poirier un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 6 300 341, cadastre du Québec, circonscription foncière de Compton, sans bâtiment érigé dessus à Cookshire-Eaton (secteur Cookshire), province de Québec;

QUE le montant de la vente soit fixé à 22 500 \$ (taxes applicables en sus);

QUE la mairesse et le directeur général / secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document relatif à cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11) Modifications de postes budgétaires.

Résolution 2019-07-6969

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'autoriser la trésorière à procéder aux modifications budgétaires, telles que décrites à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12) Service des loisirs, engagement d'un agent de bureau occasionnel (été 2019).

Résolution 2019-07-6970

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général / secrétaire-trésorier pour l'engagement d'un agent de bureau occasionnel pour un surplus de travail aux services des loisirs et des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu de retenir les services de madame Danika Dubé-Ruel rétroactivement au 21 juin 2019, pour occuper un poste d'agente de bureau occasionnelle jusqu'au 23 août 2019 (salaire selon la convention collective majoré de 11 % pour les avantages sociaux).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 13) Élevages du Haut St-François inc., rapport de la commission sur la consultation publique du 20 juin 2019.

Résolution 2019-07-6971

CONSIDÉRANT que Les Élevages du Haut Saint-François inc. a déposé une demande de permis en vue de transformer un bâtiment d'élevage naisseur/finisseur en naisseur sur le lot 4 486 799 et 4 486 800 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Compton, ayant pour adresse le 889, chemin Sanschagrín, visant ainsi à modifier le bâtiment existant, construire un nouveau bâtiment ainsi qu'un réservoir en béton armé;

CONSIDÉRANT que ce projet respecte les dispositions du *Règlement sur les exploitations agricoles* (c. Q-2, r. 26) et a obtenu un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que ce projet d'élevage porcin a fait l'objet d'une consultation publique le 20 juin 2019;

CONSIDÉRANT le dépôt au conseil du rapport de la consultation publique de la commission dûment nommée par la Ville de Cookshire-Eaton conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton doit, à la première séance ordinaire ou extraordinaire qui suit la réception de la copie du rapport de consultation, adopter une résolution motivée énumérant les conditions auxquelles le conseil entend assujettir le projet pour la délivrance du permis;

CONSIDÉRANT que la municipalité est d'avis que le projet tel que soumis prévoit déjà plusieurs mesures d'atténuation qui lui apparaissent suffisantes afin d'assurer la coexistence harmonieuse des élevages porcins et des utilisations non agricoles tout en favorisant le développement de ces élevages;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu :

QUE le conseil municipal accepte l'adoption du rapport de la consultation publique de la commission tel que déposé;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton n'exige aucune condition additionnelle pour la délivrance du permis à Les Élevages du Haut Saint-François inc.

QUE le conseil municipal autorise la délivrance du permis de construction;

QU'une copie du rapport de la consultation publique de la commission et de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, à la direction de la Santé publique ainsi qu'à la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 14) André G. Mathieu huissier de justice, paiement d'honoraires professionnels.

Résolution 2019-07-6972

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'autoriser le paiement de 10 157,34 \$ (incluant les taxes) pour les factures de André G. Mathieu, huissier de justice, concernant divers dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15) Dépôt volontaire du verre, appui aux membres de l'AFEAS de Cookshire-East-Angus.

Résolution 2019-07-6973

ATTENDU que l'Aféas de Cookshire-East-Angus, avec l'appui de l'Aféas de Sawyerville, demande aux élus de favoriser le dépôt volontaire du verre par les citoyennes et citoyens en mettant à leur disposition des conteneurs spécifiques pour la collecte sélective du verre sous toutes ses formes et que la Ville de Cookshire-Eaton demande d'appuyer cette demande;

ATTENDU que le verre mis dans les bacs de récupération souille les autres matières (papier, plastique, etc.), entraînant une perte de valeur de celles-ci;

ATTENDU que des entreprises installées au Québec sont prêtes à acheter tout le verre propre du Québec pour sa valorisation à 100 %;

ATTENDU que la MRC du Val-Saint-François aménagera, dans 6 de ses 18 municipalités, des points de dépôt volontaire de verre à compter de la mi-juin;

ATTENDU que la mise à disposition de conteneur pour le dépôt du verre est une solution flexible et moins coûteuse que les équipements dont pourraient être munis, éventuellement, les centres de tri;

ATTENDU que la Ville de Cookshire-Eaton a adopté la résolution 2019-02-6801 concernant la déclaration universelle d'urgence climatique;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Cookshire-Eaton demande à la MRC du Haut-Saint-François de tenir compte de la demande des membres de l'Afféas de Cookshire-East-Angus et d'évaluer la possibilité d'offrir des points de dépôt volontaire de verre, afin de détourner de la collecte porte-à-porte les bouteilles de vin et tous les autres contenant de verre de type alimentaire;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à la MRC du Haut-Saint-François et à ses municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16) MTQ, demande pour le comptage du trafic sur la route 251.

Résolution 2019-07-6974

CONSIDÉRANT les plaintes répétées des résidents du secteur de Johnville concernant le nombre important de camions qui sortent des gravières de ce secteur et qui circulent sur la route 251;

CONSIDÉRANT que pour avoir une meilleure idée de la situation, la municipalité aimerait avoir des données précises sur le trafic de camions dans ce secteur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu de demander au ministère des Transports du Québec :

DE procéder à un recomptage du trafic de véhicules lourds particulièrement aux endroits suivants :

- Intersection de la route 215 et du chemin Orr;
- Intersection de la route 251 et du chemin Mitchell;

DE transmettre les résultats à la municipalité une fois l'analyse complétée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 17) MTQ, demande de signalisation sur la rue Beaudoin (route 212).

Résolution 2019-07-6975

CONSIDÉRANT les plaintes répétées des résidents de la rue Beaudoin (route 212) concernant la vitesse excessive des véhicules dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que ce secteur est jugé dangereux pour les piétons et les cyclistes qui y circulent;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu de demander au ministère des Transports du Québec :

D'évaluer la possibilité d'avoir une zone de 70 km/h entre la zone de 90 km/h et la zone de 50 km/h;

D'ajouter des panneaux de signalisation pour inciter les automobilistes à exercer une vigilance supplémentaire dû à la présence fréquente d'enfants et de jeunes familles qui vivent sur cette rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 18) Congrès de la FQM 2019, participation.

Résolution 2019-07-6976

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu que la mairesse Sylvie Lapointe et le conseiller Michel Mercier soient autorisés à participer au congrès 2019 de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra à Québec du 26 au 28 septembre 2019.

Les coûts reliés à cette activité sont assumés par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 19) Formation, « Gestion contractuelle : les bonnes pratiques et le traitement des plaintes », inscription.

Résolution 2019-07-6977

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser la participation de la municipalité à l'atelier « Gestion contractuelle : les bonnes pratiques et le traitement des plaintes » qui se tiendra à Sherbrooke le jeudi 12 septembre 2019 et de mandater madame Françoise Ruel, technicienne à la direction et au greffe, et monsieur François Proulx, technicien en génie civil et en environnement pour la représenter.

Les coûts reliés à cette activité sont assumés par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 20) Ecce Terra, arpenteurs-géomètres, paiement d'honoraires professionnels, création de lots sur le chemin des Étangs.

Résolution 2019-07-6978

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement de 2 049,60 \$ (incluant les taxes) pour la facture de Ecce Terra, arpenteurs-géomètres, concernant divers travaux sur le chemin des Étangs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 21) Demande de modification du zonage pour la construction d'un garage de réparation, 100, rue de la Meunerie.

Reporté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 22) Développement Le Boisé de Cookshire, phases III et phase IV, remboursement des frais selon l'entente.

Résolution 2019-07-6979

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'autoriser le remboursement de 19 671,00 \$ (taxes applicables en sus) pour les phases III et IV du

développement Le Boisé de Cookshire inc. selon les termes de l'entente intervenue entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 23) Appui à la candidature de la MRC du Haut-St-François au Prix Leadership Municipal de la Fédération québécoises des municipalités (FQM).

Résolution 2019-07-6980

ATTENDU QUE depuis 2014, la MRC du Haut-Saint-François coordonne une démarche de développement territoriale globale et intégrée visant à améliorer la qualité de vie de la population de son territoire;

ATTENDU QUE cette démarche vise à mieux travailler ensemble, soit entre les municipalités et les organismes sectoriels;

ATTENDU QU'à ce jour, un système de gouvernance pour cette démarche est implanté dans le Haut-Saint-François avec à sa tête une équipe de développement formée d'élus, de directions générales et/ou de représentants des différents organismes et institutions (CSHC, CIUSSS, CDC, CJE, SADC, CLD et Emploi Québec) et qu'à cette équipe de développement s'ajoutent trois comités opérationnels formés de représentants de différents organismes du territoire ainsi qu'un comité de coordination;

ATTENDU QUE cette démarche a été coordonnée de façon concertée auprès de plus de 120 intervenants, citoyens, élus et représentants de différents organismes, lors de différentes consultations, afin d'établir un portrait quantitatif et qualitatif du territoire, qui a mené à définir une vision des valeurs et des changements souhaités :

Cinq valeurs :

Apprentissage - Égalité - Solidarité - Préservation - Audace

Huit changements souhaités :

- Donner à la population le goût d'apprendre et d'entreprendre (une population audacieuse);
- Augmenter la scolarisation et les compétences de la population;
- Augmenter la population active et sa qualification;
- Avoir une culture d'égalité homme-femme;
- Avoir une culture de solidarité forte entre les citoyens, les organismes et les municipalités;
- Avoir une vision d'avenir partagée et rassembleuse dans laquelle chaque acteur sait qu'il a un rôle à jouer et qui guide les actions de tous;
- Avoir une croissance démographique dans l'Est du territoire;
- Réduire l'âge médian pour l'ensemble du territoire et surtout dans l'Est.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu que la municipalité appuie le dépôt de candidature de la MRC du Haut-Saint-François pour le prix du leadership municipal 2019 de la Fédération québécoises des municipalités. Ce prix souligne une initiative remarquable d'une municipalité ou d'une MRC pour le développement de son milieu, par la mise en œuvre d'un projet structurant pour la communauté locale ou régionale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 24) Chartierville, Musique au Sommet 2019, participation de la municipalité.

Résolution 2019-07-6981

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu :

QUE la municipalité participe au Grand défilé des municipalités à Chartierville le 17 août 2019 avec un véhicule du service incendie;

QUE la mairesse et deux employés du service incendie représentent la Ville de Cookshire-Eaton lors de cette activité qui se tiendra du 16 au 18 août 2019 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

H) Autres sujets - Activités d'agglomération.

- 1) Service de la sécurité publique, engagement d'une étudiante occasionnelle en soutien administratif (été 2019).

Résolution 2019-07-6982

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur de la sécurité publique pour l'engagement d'une étudiante occasionnelle pour un surplus de travail au service de la sécurité publique;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Pete Lachance et résolu de retenir les services de madame Mélanie Audet au taux horaire de 14 \$, rétroactivement au 17 juin 2019, pour occuper un poste d'étudiante occasionnelle en soutien administratif au service de la sécurité publique jusqu'au 28 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Réparation de l'abri de la pompe incendie Palettes Perron, adjudication d'un contrat.

Résolution 2019-07-6983

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres sur invitation pour la réparation de l'abri de la pompe incendie sur le site de Palettes Perron, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Soumissionnaire	Prix (taxes applicables en sus)
Turco-Shank Construction	7 200 \$
Gagné & Roy, entrepreneur couvreur inc.	7 500 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Pete Lachance et résolu d'adjuger le contrat pour la réparation de l'abri de la pompe incendie sur le site de Palettes Perron à la Turco-Shank pour un montant de 7 200 \$ (taxes applicables en sus) conformément à leur soumission datée du 21 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Démission de monsieur Sébastien Lessard, pompier volontaire.

Résolution 2019-07-6984

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre transmise par monsieur Sébastien Lessard informant le conseil municipal de sa démission en tant que pompier volontaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton accepte la démission de monsieur Sébastien Lessard en tant que pompier volontaire;

QUE cette démission est effective au 29 juin 2019;

QUE le conseil municipal adresse ses remerciements à monsieur Sébastien Lessard pour l'excellent travail accompli.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Plans et devis casernes de Sawyerville et de Johnville, acceptation d'une offre de service.

Résolution 2019-07-6985-A

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu d'accepter l'offre de service de Architech Design datée du 9 juillet 2019 et de Jean-Marc Dugré inc. datée du 3 juin 2019, pour un montant total de 12 600 \$ (taxes applicables en sus) concernant la préparation des plans et devis pour la caserne de Johnville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2019-07-6985-B

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu d'accepter l'offre de service de Architech Design datée du 2 juillet 2019, de Jean-Marc Dugré inc. datée du 5 juin 2019 et de Les Services exp inc. datée du 22 mai 2019, pour un montant total de 16 000 \$ (taxes applicables en sus) concernant la préparation des plans et devis pour la caserne de Sawyerville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- I) **Propositions des membres du conseil.**

Aucune.

- J) **Avis de motion.**

- 1) *Règlement 255-2019 relatif au contrôle des animaux sur le territoire de la Ville de Cookshire-Eaton abrogeant le chapitre V sur les animaux du Règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques.*

Résolution 2019-07-6986

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Marcel Charpentier qu'il présentera à une prochaine séance un règlement relatif au contrôle des

animaux sur le territoire de la Ville de Cookshire-Eaton abrogeant le chapitre V sur les animaux du *Règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques*.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

- 2) Règlement 256-2019 décrétant des travaux de réfection des trottoirs des rues Craig Nord et Craig Sud, secteur Cookshire, d'aménagement de la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite au 220, rue Principale Est, secteur Cookshire, d'asphaltage de la rue Principale Nord, des chemins Flanders et Bédard, secteur Sawyerville, et de l'aménagement d'une halte routière, secteur Johnville, et l'affectation de la somme de 306 000 \$ des soldes disponibles du *Règlement 193-2014 pour l'installation d'instrumentation, de télémétrie et d'accessoires d'aqueduc et d'égout* et du *Règlement 207-2015 pour la réfection des services municipaux sur la rue Castonguay* en vue de financer une dépense de 306 000 \$.

Résolution 2019-07-6987

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Roger Thibault qu'il présentera à une prochaine séance un règlement décrétant des travaux de réfection des trottoirs des rues Craig Nord et Craig Sud, secteur Cookshire, d'aménagement de la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite au 220, rue Principale Est, secteur Cookshire, d'asphaltage de la rue Principale Nord, des chemins Flanders et Bédard, secteur Sawyerville, d'aménagement d'une halte routière, secteur Johnville, et l'affectation de la somme de 306 000 \$ des soldes disponibles du *Règlement 193-2014 pour l'installation d'instrumentation, de télémétrie et d'accessoires d'aqueduc et d'égout* et du *Règlement 207-2015 pour la réfection des services municipaux sur la rue Castonguay* en vue de financer une dépense de 306 000 \$.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

K) Étude et adoption de règlements.

Aucune.

L) Comptes du mois.

Résolution 2019-07-6988

Compte salaires

125 967,32 \$

Compte général

201900741 (I)	HYDRO QUÉBEC	21 746,30 \$
201900742 (I)	GESTION GILLES GENEST	26,07 \$
201900743 (I)	BELL CANADA	1 556,20 \$
201900744 (I)	TELMATIK	275,37 \$
201900745 (I)	SCIES À CHAÎNE CLAUDE CARRIER INC.	1 740,72 \$

201900746 (I)	GRAVIERE BOUCHARD INC.	26 737,87 \$
201900747 (I)	CONSTRUCTION G.E. LADOUCEUR INC.	3 565,08 \$
201900748 (I)	BELL MOBILITÉ CELLULAIRE	1 158,67 \$
201900749 (I)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	2 031,06 \$
201900750 (I)	IMPRESSIONS HAUT-ST-FRANÇOIS	324,19 \$
201900751 (I)	LES ENTREPRISES DOLBEC COOKSHIRE	2 952,81 \$
201900752 (I)	LOCATION DICKIE MOORE	2 056,10 \$
201900753 (I)	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	1 859,00 \$
201900754 (I)	DÉPANNEUR LACHANCE	74,56 \$
201900755 (I)	TRANSPORT JEAN-LUC CLÉMENT INC.	11 199,15 \$
201900757 (I)	CHERBOURG SANITAIRE ET EMBALLAGE	2 705,53 \$
201900758 (I)	PAGENET DU CANADA INC.	25,50 \$
201900759 (I)	SERVICE D'EXTINCTEURS	156,72 \$
201900760 (I)	CONSTRUCTION DJL INC.	1 532,99 \$
201900761 (I)	PURULATOR	16,57 \$
201900762 (I)	PLOMBERIE COTE & FRERE INC.	461,84 \$
201900763 (I)	PREVIMED INC.	36,00 \$
201900764 (I)	LA CARTOUCHERIE	143,31 \$
201900765 (I)	GROUPE DEZIEL INC.	2 161,54 \$
201900766 (I)	LES DEMARREURS ET ALTERNATEURS	68,99 \$
201900767 (I)	BOUCHARD MATÉRIAUX INC.	242,75 \$
201900768 (I)	CMP MAYER INC.	1 124,45 \$
201900769 (I)	CARREFOUR PLUS L.S.D.	1 830,49 \$
201900770 (I)	VAL ESTRIE SHERBROOKE	136,97 \$
201900771 (I)	EXCAVATION PIERRE BOUCHARD INC.	402,41 \$
201900772 (I)	GROUPE CAMERON	252,95 \$
201900773 (I)	TRANSVISION COOKSHIRE INC.	474,33 \$
201900774 (I)	Visa Desjardins	3 006,52 \$
201900775 (I)	LE GROUPE ADE ESTRIE INC.	3 910,60 \$
201900776 (I)	TARDIF DIESEL INC.	1 002,71 \$
201900777 (I)	DIST. J.M. BERGERON INC.	44,51 \$
201900778 (I)	RESTO 108	250,08 \$
201900779 (I)	PITNEY WORKS	209,67 \$
201900780 (I)	DISTRIBUTION ROYAL NET ENR.	684,50 \$
201900781 (I)	SERRURIER HARMER	83,47 \$
201900782 (I)	CÂBLE-AXION DIGITEL INC.	341,19 \$
201900783 (I)	FADOQ - SAWYERVILLE	69,00 \$
201900784 (I)	EMRN	266,28 \$
201900785 (I)	LES PNEUS ROBERT BERNARD	1 652,10 \$
201900786 (I)	CARQUEST SHERBROOKE-EST # 6816	357,05 \$
201900787 (I)	L'ENTREPOT DU TRAVAILLEUR	612,32 \$
201900788 (I)	DICOM EXPRESS INC.	50,48 \$
201900789 (I)	SHRED-IT INTERNATIONNALE ULC	143,11 \$
201900790 (I)	PIÈCES D'AUTOS ANGUS	480,44 \$
201900791 (I)	PIERRE CHOUINARD & FILS	18 485,82 \$
201900792 (I)	ASYBCO	249,71 \$
201900793 (I)	JEAN TREMBLAY	64,40 \$
201900794 (I)	GARAGE NIELSEN ET FILS (SHELL)	373,03 \$
201900795 (I)	DANIEL HURDLE	53,36 \$
201900796 (I)	CJS ELECTRIQUE INC.	1 651,74 \$
201900797 (I)	HERRING DAVID	800,00 \$
201900798 (I)	CLARKE ET FILS LTÉE	438,69 \$
201900799 (I)	LES IMMEUBLES JOCELYNE TANGUAY INC.	82,31 \$
201900800 (I)	SUPERIEUR PROPANE INC.	554,27 \$
201900801 (I)	DIR.DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	95,95 \$
201900802 (I)	LES PRODUCTIONS DE L'INCONNU DANS LE	1 772,91 \$
201900803 (I)	LA TRIBUNE LTÉE	494,96 \$
201900804 (I)	SUBWAY COOKSHIRE	155,08 \$
201900805 (I)	CENTRE D'EXTINCTEUR SL	178,22 \$
201900806 (I)	CENTRE LOCATION IDEALE ENR.	52,43 \$
201900807 (I)	ÉQUIPEMENTS LOURDS PAPINEAU INC.	1 211,77 \$
201900808 (I)	REAL HUOT INC.	3 590,90 \$
201900809 (I)	NETREVOLUTION	84,85 \$
201900810 (I)	CENTRE DE RENOVATION G. DOYON INC.	82,89 \$
201900811 (I)	CENTRAL MAINE & QUEBEC RAILWAY CAN.	1 675,82 \$
201900812 (I)	MAGBROOKE FURNITURE IND. INC.	2 186,89 \$

201900813 (I)	ENERGIR	302,08 \$
201900814 (I)	ESCADRON 670 HAUT-ST-FRANÇOIS	24,00 \$
201900815 (I)	CHEM ACTION INC.	73,58 \$
201900816 (I)	VALORIS - RÉGIE HSF ET SHERBROOKE	61 182,61 \$
201900817 (I)	TIMOTHY JERVIS READ	9,36 \$
201900818 (I)	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.	453,00 \$
201900819 (I)	ALAIN LUSSIER	52,40 \$
201900820 (I)	WEL.COM INFORMATIQUE	45,98 \$
201900821 (I)	MACPEK INC.	4 604,82 \$
201900822 (I)	DISTRIBUTION PRAXAIR	328,87 \$
201900823 (I)	A D F DIESEL	1 351,46 \$
201900824 (I)	THIBAUT CHEVROLET CADILLAC	3 395,51 \$
201900825 (I)	ELECTRO-5 INC.	138,35 \$
201900826 (I)	CENTRE DE L'AUTO ROTHNEY INC.	609,00 \$
201900827 (I)	CONSTRUCTION GROUPE PRÉVOST INC.	1 908,59 \$
201900828 (I)	MESSER CANADA INC., 15687	46,87 \$
201900829 (I)	CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LTD	3 362,50 \$
201900830 (I)	BELL ALIANT - c/o SPECIAL BILLING	3 352,89 \$
201900831 (I)	MATÉRIAUX PREVOST	665,25 \$
201900832 (I)	EXTRA CENTRE DE FORMATION	2 881,27 \$
201900833 (I)	GARAGE MARTIN DUSSEAUT	201,21 \$
201900834 (I)	L'EXCELLENCE AGRICOLE DE COATICOOK	1 704,32 \$
201900835 (I)	JONATHAN DUCHARME	14,07 \$
201900836 (I)	LOCATION COOKSHIRE INC.	808,40 \$
201900837 (I)	RESSORTS CHARLAND (SHERB.) INC.	303,60 \$
201900838 (I)	PASCAL YERGEAU	50,00 \$
201900839 (I)	LES PETROLES R. TURMEL INC.	148,00 \$
201900840 (I)	EXCAVATION LALIBERTE INC.	4 576,01 \$
201900841 (I)	TRANSPORT S. ROUILLARD	2 727,79 \$
201900842 (I)	MÉGABURO INC.	15,45 \$
201900843 (I)	P.S. ENVIRO ENR.	440,00 \$
201900844 (I)	COUTURE CHRISTIAN	8,90 \$
201900845 (I)	MARTIN TREMBLAY	305,36 \$
201900846 (I)	MINISTÈRE DE LA JUSTICE	363,00 \$
201900847 (I)	LE BOISÉ DE COOKSHIRE INC.	19 220,00 \$
201900848 (I)	CONSTRUCTION GROUPE PRÉVOST INC.	228 400,09 \$
201900849 (I)	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	14 716,81 \$
201900850 (I)	CORPORATION DE GESTION	4 404,00 \$
201900852 (I)	ARCHITECH DESIGH	2 874,38 \$
201900853 (I)	ECCE TERRA, A.-G. SENCRL	3 307,33 \$
201900855 (I)	LES SERVICES EXP INC.	8 838,70 \$
201900856 (I)	LES INDUSTRIES SIMEXCO INC.	46 599,37 \$
201900857 (I)	9172-1258 QUÉBEC INC.	1 700,00 \$
201900858 (I)	BORNES ÉLECTRIQUES QUÉBEC	2 874,38 \$
201900859 (I)	BOUTIN LYDIA	264,00 \$
201900860 (I)	EMANUELLE LALIBERTE-DAIGLE	1 237,50 \$
201900861 (I)	AMELIE-MAUDE BERGERON	270,00 \$
201900862 (I)	MARTIN DODIER	680,69 \$
201900864 (I)	9172-1258 QUÉBEC INC.	66,69 \$
201900865 (I)	EXTRA CENTRE DE FORMATION	2 284,55 \$
201900867 (I)	PATRICK MARTEL-CHRISTENSON	900,00 \$
201900868 (I)	LA FONDATION DES CLSC ET CHSLD	400,00 \$
201900869 (I)	TECH-NIC RESEAU CONSEIL ENR.	4 967,03 \$
201900870 (I)	SPA DE L'ESTRIE	1 453,58 \$
201900871 (I)	WEL.COM INFORMATIQUE	488,64 \$
201900872 (I)	FINANCIÈRE MANUVIE	10 729,04 \$
201900873 (I)	PG SOLUTIONS INC.	3 325,66 \$
201900874 (I)	CHARPENTIER, MARCEL	638,41 \$
201900875 (I)	CARREFOUR PLUS L.S.D.	1 791,78 \$
201900876 (I)	STATION SERVICE Y.P.G. INC.	461,15 \$
201900877 (I)	Visa Desjardins	5 020,77 \$
201900878 (I)	MINISTRE DES FINANCES	341 433,00 \$
201900879 (I)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	209 127,50 \$
201900881 (I)	FERME EJ EQUINE S.E.N.C	1 696,06 \$
201900882 (I)	AGENCE DU REVENU DU CANADA	15 704,71 \$
201900883 (I)	MINISTÈRE DU REVENU	37 611,78 \$

201900885 (I)	HYDRO QUÉBEC	13 119,48 \$
201900886 (I)	BELL CANADA	781,92 \$
201900887 (I)	TELMATIK	243,06 \$
201900888 (I)	BELL MOBILITÉ CELLULAIRE	889,72 \$
201900889 (I)	PURULATOR	19,36 \$
201900890 (I)	LA CARTOUCHERIE	24,10 \$
201900891 (I)	GROUPE CAMERON	252,95 \$
201900892 (I)	TRANSVISION COOKSHIRE INC.	493,87 \$
201900893 (I)	PITNEY WORKS	1 060,30 \$
201900894 (I)	LES PNEUS ROBERT BERNARD	564,01 \$
201900895 (I)	SERVICE D'ENTRETIEN DE LUMIERES DE	1 080,94 \$
201900896 (I)	L'ENTREPOT DU TRAVAILLEUR	177,84 \$
201900897 (I)	DICOM EXPRESS INC.	21,33 \$
201900898 (I)	COMMUNICATION PLUS	125,21 \$
201900899 (I)	CÉLINE BLAIS	62,96 \$
201900900 (I)	JEAN TREMBLAY	64,40 \$
201900901 (I)	GARAGE NIELSEN ET FILS (SHELL)	797,23 \$
201900902 (I)	DANIEL HURDLE	53,36 \$
201900903 (I)	MARIO BOURGOIN	57,20 \$
201900904 (I)	DIR.DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	121,20 \$
201900905 (I)	LA TRIBUNE LTÉE	424,26 \$
201900906 (I)	INFORMATIQUE INPRO	112,01 \$
201900907 (I)	CENTRE LOCATION IDEALE ENR.	586,19 \$
201900908 (I)	NETREVOLUTION	84,85 \$
201900909 (I)	ENERGIR	107,90 \$
201900910 (I)	VALORIS - RÉGIE HSF ET SHERBROOKE	31 951,57 \$
201900911 (I)	ALAIN LUSSIER	52,40 \$
201900912 (I)	WEL.COM INFORMATIQUE	80,46 \$
201900913 (I)	CHENIL DE LA GRANGE ROUGE	574,87 \$
201900914 (I)	PASCAL YERGEAU	50,00 \$
201900915 (I)	MÉCHOUI AUTHENTIQUE	872,67 \$
201900916 (I)	Brasserie 11 comtés inc.	147,51 \$
201900917 (I)	PIERRE CHOUINARD & FILS	14 633,31 \$
201900918 (I)	ECCE TERRA, A.-G. SENCRL	1 347,75 \$

Total : 1 277 554,81 \$

Grand total : 1 403 522,13 \$

Liste des chèques annulés

201900756	SERVICE D'ENTRETIEN E.A. ENR.	1 080,94 \$
201900851	LES SERVICES EXP INC.	3 377,39 \$
201900854	LES SERVICES EXP INC.	3 377,39 \$
201900866	FERME EJ EQUINE S.E.N.C	1 896,06 \$
201900880	FERME EJ EQUINE S.E.N.C	1 896,06 \$
201900884	SERVICE D'ENTRETIEN E.A. ENR.	1 080,94 \$

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu que le directeur général / secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes du mois de la Ville de Cookshire-Eaton tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M) Varia.

Aucun.

N) Période de questions.

1) Monsieur Gilles Guimond demande des précisions sur les points G.5 et G.7 de l'ordre du jour. La mairesse répond à ses questions.

O) Ajournement ou clôture de la séance.

Résolution 2019-07-6989

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que la séance soit levée à 21h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sylvie Lapointe
Mairesse

Martin Tremblay
Directeur général / secrétaire-trésorier